

Le Transport Sur Réservation plus tôt, plus tard

LES COMMUNES DESSERVIES

Toutes les communes
de l'Agglomération d'Agen

Gamme tarifaire

Tarifs du 07/07/25 au 31/12/26



Les tickets pour tous

NOUVEAU

A partir du 31/08/2026, validez avec votre carte bancaire sur le valideur, le montant d'un voyage sera débité.

1 VOYAGE

Trajet simple avec
correspondance valable
1h après la validation

1,50 €



10 VOYAGES

Trajet simple avec
correspondance valable
1h après la validation

13 €



1 JOURNÉE

Trajets illimités
pendant la journée
par personne

3,30 €



Les abonnements

MENSUEL

De 25 à 64 ans
inclus ▶

27 €

De 18 à 24 ans,
65 ans et plus, retraités ▶

15 €

CSS* ▶

13,50 €

t@

ANNUUEL

270 €

150 €

135 €

t@

Mensuel : trajets illimités du 1^{er} au dernier jour du mois.
Annuel : trajets illimités pendant un an.
*CSS : uniquement sur présentation de l'attestation CSS sans participation Financière en cours de validité à la date d'achat.

*CSS Annuel : uniquement sur présentation de l'attestation CSS sans participation Financière valable 12 mois à la date d'achat.
En cas de perte de votre carte :
Duplicate disponible à l'agence commerciale pour un montant de 10€.



Les abonnements scolaire

Pour les élèves domiciliés dans l'agglomération d'Agen

ANNUUEL

De 4 à 10 ans inclus ▶

52,50 €

De 11 à 17 ans inclus ▶

52,50 à 150 €*
t@

Trajets illimités du 31 août 2026 au 31 août 2027, sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
*Tarif sur présentation de l'attestation CAF ou MSA de moins de 3 mois.

Abonnement annuel 18-24 ans inclus : disponible pour les scolaires domiciliés hors Agglomération d'Agen.

POINTS DE VENTE À bord du bus Carte bancaire Agence commerciale Dépositaires Boutique en ligne accessible sur tempobus.fr
 Application Par SMS en envoyant TV au 93047

Comment ça marche ?



Quels sont les trajets possibles ?

À l'adresse de
votre choix sur
le territoire de
l'Agglomération
d'Agen



OU

À l'adresse de
votre choix sur
le territoire de
l'Agglomération
d'Agen



Aux zones
d'activités suivantes :
ZAC Le Rouge, La Candélie,
Hôpital, Gare SNCF, UPSA
site d'Agen, UPSA site
Le Passage d'Agen, TAG,
Agropole, Agen Sud, MIN,
Siailles, Malèze, Centre
Commercial Boé, O'Green ou
Clinique Esquirol

Exemple 1



Camille,
habitante de
Marmont-Pachas
et travaille
à UPSA



Etape 1 :
Camille réserve via
le site un transport
pour arriver
à 5h à UPSA



Etape 2 :
Camille attend à son
domicile 5 min avant
l'horaire de prise en
charge donné par
le site



Etape 3 :
Camille est
transportée jusqu'au
site d'UPSA et est
arrivée à 5h

Exemple 2



Damien,
habitant de
Valence d'Agen
et travaille à
Bordeaux



Etape 1 :
Damien réserve via le
site un transport pour
arriver à 6h à la Gare
d'Agen depuis l'aire
de covoiturage du
Passage d'Agen



Etape 2 :
Damien se rend avec
son véhicule à l'aire
de covoiturage du
Passage d'Agen, 5
min avant l'horaire
indiqué par le site



Etape 3 :
Un véhicule vient
récupérer Damien à
l'aire de covoiturage
pour l'amener à la
gare d'Agen à 6h

Comment ça marche ?



Ça fonctionne quand ?

Jours de fonctionnement

Du lundi au samedi
toute l'année
(sauf les jours Fériés)

Heures de fonctionnement

De 4h à 7h et de 20h à 23h

(4h est l'heure de la première prise en charge
et 7h est l'heure de la dernière dépose
20h est l'heure de la première prise en charge
et 23h est l'heure de la dernière dépose)



Comment réserver ?

Par le site web



tempo.transport-a-la-demande.fr



Par téléphone



05 53 48 90 10

Aux horaires suivants :
Du lundi au vendredi de 8h45
à 12h30 et de 13h à 18h30,
Le samedi de 9h30 à 12h20
(sauf les vacances scolaires)
Pas de standard
téléphonique les jours Fériés

Par mail



tempobus@keolis.com

Votre demande est
effective uniquement après
réception d'un e-mail de
confirmation
de votre réservation

Possible de réserver jusqu'à 2 heures avant le départ !



Les questions, les plus posées

Est-ce que je peux annuler la veille de mon déplacement ?

OUI

Oui, le délai d'annulation est identique à celui de la réservation, 2 heures. Elle peut se faire sur le site web, ou par téléphone et mail selon les horaires d'ouverture de l'agence commerciale.

J'habite hors de l'Agglomération d'Agen, puis-je utiliser le service TSR plus tôt plus tard ?

OUI

Oui, cependant je ne peux pas être pris en charge en dehors du territoire. Je dois être pris en charge à une adresse au sein de l'Agglomération d'Agen.
Bonne pratique : je peux me rendre à un parking relais dans le territoire puis utiliser le TSR plus tôt plus tard.

Est-ce qu'une partie de mon abonnement peut être prise en charge par mon employeur ?

OUI

Votre employeur prend en charge 50 % de votre abonnement transport (mensuel ou annuel).

